



Parc naturel régional du Doubs Horloger

18 rue du Couvent - 25 210 Les Fontenelles

Tél : 03 81 68 53 32

www.parc-doubs-horloger.fr

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL du Mardi 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le trois mars à dix-neuf heures,

Le conseil syndical du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du Parc aux Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 18/02/2026

Date d'affichage : 18/02/2026

Etaient présents :

Françoise BARTHOULOT (S), Laure BOITEUX, Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Thierry CARTIER, Anthony CUENOT, Baptiste FAYARD, Thierry HOUSER, Pascal JACQUOT, Denis LEROUX, Roland MARTIN, Olivier MESNIER, Dominique MOLLIER, Joëlle MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Corinne PARATTE, Stéphanie PARSY, Amandine RAPENNE, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Noël SAUNIER, Charles SCHELLE, Franck VILLEMMAIN.

Etaient présents sans voix délibérative :

Cyril CAFFAREL (Commune de Soultz-Cernay), Stéphanie CALVO ARNOL (TER Pays de Maïche), Damien MARAGE et M MAZEROLLE (Conseil Scientifique), François RAMBAUD (Conseil de développement), Marc SIMON (Commune de Noël-Cerneux).

Etaient absents excusés :

Françoise BEURET, Cédric BÔLE, Jérôme BOILLON, Christine BOUQUIN, David CHATELAIN, Philippe CHOULET, Dimitri COULOUVRAT, Pascal DUFFNER, Kévin FADIN, Bénédicte HERARD, Céline JEAMBRUN, Raphaël KRUCIEN, Boris LOICHOT, Christian MAUVAIS, Anthony MERIQUE, Christian MOREL, Thierry MOREL, Manuela RAMBAUD, Laurent ROUSSET, Emmanuel SAULNIER, Pierre VAUFREY, Marielle WILCZAK.

Etaient absents :

Didier BARTHOD, Yann BEAUFILS, Francis BILLOD-MOREL, Luc BINDER, Fabrice BOBILLIER, Patrick BOISSENIN, Justine BRIQUEZ, Martial BOURNEL-BOSSON, Michèle CACHOT-USUNIER, Hervé CAGNON, Benoît CALAME, Isabelle CHEVAL, Matthieu CHEVAL, Bruno CHOLLEY, Olivier CLEMENCE, Pascal CLEMENCE, Jean-Noël CUENOT, Jacqueline CUENOT-STALDER, Jean-Philippe DA COSTA, Jean-Pierre DEVILLERS, Jocelyne ERNST, Lucine FAIVRE, Jean-Michel FEUVRIER, Alain GAIFFE, Florian GAIFFE, Frédéric GAIFFE, Etienne GIGON, Fabrice GIRARDIN, Pascal GODIN, Aurore GOSSO, Maurice GROSSET, Lucienne HEMLER, Christian HERARD, Bernard JACQUET, François JACQUOT, Christophe JANIN, Nicolas

JUBIN, Lydie LAB, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Nicolas MARGUET, Catherine MAUVAIS, James MICHEL, Philippe MITTAG, Francine MISERE, Jean-Louis MOUGIN, Denis NARBÉY, Sarah OEUVRARD, Jean-Luc PAGNOT, Adrien PELLEGRINI, Raphaël PEQUIGNOT, Vivien PERRET-GENTIL, Roland PERROT, Bernard PRETOT, Hervé PREVITALI, Daniel PRIEUR, Catherine RACINE, Christian RAMEL, Elisabeth REDOUTEY, Jérôme RENAUD, Marlène RENAUD, Dominique RONDOT, Pascal ROUGNON, Yves ROY, Fabien ROYER, Hervé SIMONIN, Régis SOULET, Véronique TATU, Michel TROUILLOT, Gérard VAUCHIER, Marie-Josèphe VERMOT, Baptiste VILLEMEN, François VILLIER, Marcelline VIPREY, Jérôme VOINET, Céline VUILLEMIN, Christelle VUILLEMIN, Jean-Luc VUILLEMIN, Ingrid WILLEMEN-JEANNIN, Sébastien WOLFF, Pierre-Jean WYCART.

Ont donné pouvoir :

Françoise BEURET a donné pouvoir à Françoise BARTHOULOT (S),
Cédric BÔLE a donné pouvoir à Laure BOITEUX,
Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,
Dimitri COULOUVRAT a donné pouvoir à Corinne PARATTE,
Kévin FADIN a donné pouvoir à Catherine ROGNON,
Bénédicte HERARD a donné pouvoir à Gilles ROBERT,
Raphaël KRUCIEN a donné pouvoir à Denis LEROUX,
Boris LOICHOT a donné pouvoir à Roland MARTIN,
Anthony MERIQUE a donné pouvoir à Franck VILLEMEN,
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,
Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Dominique MOLLIER.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Total des voix exprimées : 222

Secrétaire de séance : Catherine Rognon

Les membres du comité syndical **approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.**

Les membres du comité syndical **approuvent le procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité** (4 décembre 2025).

*2026-01 : Affectation par anticipation du résultat 2025

Conformément à l'article L_2311-5 du CGCT, le président propose de la reprise du résultat par anticipation de l'exercice 2025, en raison de la panne nationale de Helios le compte de gestion n'a pas pu être édité par le SGC de Morteau. Nous ne sommes pas en mesure d'effectuer le rapprochement. Les chiffres ci-dessous ont été attestés par le comptable du SGC de Morteau.

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-38 177 ,71
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	506 529 ,78
C/ Résultat à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	468 352,07
(Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	
Résultat d'investissement N-1	
Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -)	+131 126,64
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	
Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	
Besoin de financement = F = D + E	0,00
REPORT R 002	468 352,07

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve la Reprise des chiffres dans le budget 2026 du syndicat mixte.

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 222	Exprimés (en voix) : 222
- pour : 222	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

*2026-02 : Budget Primitif 2026

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-1 relatif au vote du budget primitif,

Vu le rapport présenté lors du Comité Syndical du 4 décembre 2025 portant sur les orientations budgétaires 2025,

Vu la délibération DE2023-07B du 2 novembre 2023 portant adoption du référentiel budgétaire et comptable au 1^{er} janvier 2024,

Le budget primitif 2026 a été établi sur la base des éléments présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 4 décembre 2025. Il a été constitué sous la nouvelle nomenclature comptable M57, il prend la forme d'un budget unique, les différents objets du syndicat mixte à la carte sont ventilés dans l'analytique du budget.

Le Président rappelle que le budget est voté par nature selon la nomenclature M57 depuis le 1^{er} janvier 2024. Conformément à l'article 5217-10-6 du CGCT l'assemblée délibérante autorise à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel dans les limites de 7.5 % en section d'investissement et de fonctionnement.

Le président Denis LEROUX, propose au Comité syndical d'adopter le budget primitif 2026, se répartissant comme suit entre les différentes sections budgétaires.

Présentation globale du budget

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
			M57		
002	déficit reporté	0,00 €	002	excédent reporté	468 352,07 €
011	charges générales	428 855,01 €	70	produits services	
012	charges de personnel	960 852,50 €	73	impôts et taxes	
014	Atténuation produits		74	dotation participation	1847 890,00 €
65	autres charges de gestion cour	564 729,00 €	75	Autres produits	1 600,00 €
66	charges financières	3 000,00 €	76	produits financiers	
67	charges exceptionnelles		77	produits except	
68	dotation provisions 681		78	Reprise sur amortissements et prov	- €
			79	transferts de charges	
023	virement à la sect invest		013	atténuation de charges	18300
042	dotations amortissement c/681	92 000,00 €	042	quote subv transférées c/777	5 277,00 €
	TOTAL DEP FONCT :	2049 436,51 €		TOTAL REC FONCT :	2341 419,07 €
INVESTISSEMENT					
001	déficit reporté	0,00 €	001	excédent reporté	131 126,64 €
16	emprunt remb en capital	6 000,00 €	1068	affectation résultat	- €
16	cautions		021	virement de la section de fonct	
20	immo incorporelles	55 000,00 €	10	fectva	6 500,00 €
21	immobilisations	82 500,00 €	13	subventions	108 410,00 €
23	travaux en cours	30 000,00 €	16	emprunts et cautions	28 000,00 €
271	Part sociales	1 000,00 €	024	cession immo SAUF AF	
RAR		- €	RAR		- €
				(fonds propres)	
040	subventions transférées c/1391	5 277,00 €	040	amort immos c/28 détaillé	92 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	15 000,00 €	041	Opérations patrimoniales	15 000,00 €
	TOTAL DEP INVEST :	194 777,00 €		TOTAL REC INVEST :	381 036,64 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve le budget primitif 2026

De plus, le comité syndical autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement de chacune des sections

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 222	Exprimés (en voix) : 222
- pour : 222	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

*2026-03 : Tableau des emplois 2026

Date et n° de délibération portant création ou modification du temps de travail	Grade	Cat	Durée hebdo du poste en heures	Intitulé du poste / missions principales	Détachement / Poste vacant depuis le	Poste occupé		
						Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (en %)	Agent
Filière administrative								
Délibération 2015-42 du 17 décembre 2015	Attaché principal	A	35 h	Directeur		Titulaire	100 %	Yannick NANCY
Délibération 2024-007 du 1 ^{er} février 2024	Attaché	A	35h	Chargée de mission tourisme		Titulaire	80 % sur autorisation	Amélie FROIDEVAUX
Délibération 2022-32 du 6 octobre 2022	Rédacteur 2 ^{ème} classe	B	35 h	Responsable administratif et financier		Titulaire	100 %	Nathalie ABBEY-VOIDEY
Délibération 2024-018 du 09 avril 2024	Attaché	A	35 h	Chargé de mission alimentation		Contractuel	100 %	Leïla CALMET
Délibération 2020-16 du 04 juin 2020	Attaché	A	35 h	Chargé de mission architecture et paysages		Contractuel	100 %	Florine MOSER

Délibération 2022-03 du 03 février 2022	Adjoint administratif	C	35 h	Assistante administrative		Titulaire	80 % sur autorisation	Mélanie FARINE
Délibération 2016-37 du 1 ^{er} décembre 2016	Attaché	A	35 h	Chargé de mission milieux naturels		Titulaire	100 %	Maxime DELAVELLE
Délibération 2018-22 du 07 juin 2018	Attaché	A	35 h	Chargée de mission santé	01/04 /2025	Titulaire	En disponibilité	Marie NEZET
	Attaché	A	35 h	Chargée de mission santé		Contractuel	100 %	Sophie GIRARDET
Délibération 2020-17 du 04 juin 2020	Attaché	A	35 h	Chargée de mission transition énergétique et mobilités		Contractuel	100 %	Inès MAIRE-AMIOT
Délibération 2020-17 du 04 juin 2020	Attaché	A	35 h	Chargée de mission urbanisme et aménagement durable		Contractuel	100 %	Tania LALLEMENT
Délibération 2021-08 du 04 mars 2021	Attaché	A	35 h	Chargée de mission communication		Contractuel	100 %	Océane VINCENT
Délibération 2021-09 du 04 mars 2021	Attaché	A	35 h	Chargée de mission évaluation de la charte		Contractuel	100 %	Lola COPIN
Délibération DE2023-16 du 2 novembre 2023	Attaché	A	35 h	Cheffe de projet Avenir Montagnes		Contractuel – contrat de projet	100 %	Elsa DIOT
Délibération 2025-13 du 06 février 2025	Attaché	A	35 h	Chargée de mission mobilités douces		Contractuel	100 %	Alizée BETSCH

Délibération 2022-04 du 03 février 2022	Attaché	A	35 h	Chargé de mission agriculture et forêt		Contractuel	100 %	Cédric JACQUET
Délibération 2024-019 du 09 avril 2024	Attaché	A	35 h	Chargé d'étude préservation , valorisation du patrimoine naturel		Contractuel	100 %	Anthony PREVOST de HARCHIES
Délibération 2025-23 du 08 avril 2025	Attaché	A	35 h	Chargé de mission milieux naturels		Contractuel	100 %	Théo BEJEAN

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve le tableau des emplois 2026**

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 222	Exprimés (en voix) : 222
- pour : 222	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

***2026-04 : Plan de formation 2026**

La formation est un élément essentiel de la mise en œuvre des missions de service public.

Elle doit être :

- un outil d'accompagnement des changements de pratiques et de métiers
- un outil d'anticipation des mouvements du personnel
- un outil d'accompagnement à la gestion des ressources humaines

Le plan de formation est un outil d'adaptation et d'anticipation qui doit permettre à chaque agent de progresser dans sa pratique professionnelle et de s'adapter aux évolutions. C'est un document de planification des besoins de formation.

Il consiste en une identification des besoins en formation des agents et des services pour :

- répondre aux exigences de la collectivité
- satisfaire l'adaptation aux postes
- permettre des évolutions aux emplois existants
- satisfaire les évolutions envisagées par l'autorité territoriale

Ce plan recense à la fois les besoins de formation collectifs et individuels des agents leur permettant de renforcer leurs compétences et s'articule autour de 5 axes principaux :

- AXE 1 : La formation d'intégration des agents

- AXE 2 : Les formations liées aux questions d'hygiène et de sécurité au travail
- AXE 3 : La professionnalisation des managers
- AXE 4 : Le développement des compétences métiers
- AXE 5 : L'accompagnement des mobilités individuelles

M le Président présente ce document (Pièce annexe à cette présente délibération) prévu dans le cadre du règlement de formation qui récapitule les formations prévues pour le personnel du Parc pour l'année 2026 au regard des objectifs de formation déterminés lors des entretiens professionnels annuels.

Il représente :

Axe 1 : Formation intégration des agents

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
60 h	0	0	60 h

Axe 2 : Formation liée aux questions d'hygiène et de sécurité au travail

Total en heures 48 h

Axe 3 : Professionnalisation des managers

Total en heures 0 h

Axe 4 : Développement des compétences métiers

Total en heures 300 h

Axe 5 : Accompagnement des mobilités individuelles

Total en heures 0 h

Les différentes règles dans lesquelles s'inscrit la formation au sein du PNR relèvent du règlement de formation.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve le plan de formation 2026.**

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 222	Exprimés (en voix) : 222
- pour : 222	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

***2026-05 : Autorisation au président de négocier et de signer les contrats d'assurance**

Le comité autorise le président à négocier et à signer les contrats d'assurance, notamment la responsabilité des gestionnaires publics, des nouveaux locaux et les assurances des véhicules.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Autorise le président à négocier et signer les contrats d'assurance du Parc.**

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 222	Exprimés (en voix) : 222
- pour : 222	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

*2026-06 : Convention ticket mobilité avec le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté

Le « ticket mobilité » répond à trois objectifs principaux :

- Apporter une réponse transitoire à certains besoins de déplacements en zone blanche de mobilité (c'est-à-dire non couverte par du transport en commun), donc essentiellement en secteur très peu dense ;
- Apporter un soutien au pouvoir d'achat des salariés pour les déplacements domicile-travail qu'ils doivent accomplir en véhicule personnel en l'absence de transport collectif ;
- Promouvoir la connaissance des offres de transports collectif via la vérification obligatoire sur le site ou l'application Mobigo de l'absence de l'offre de transport publique adaptée au besoin du salarié.

Le dispositif consiste en une aide mensuelle de 40 euros (applicable 11 mois sur 12), destinée à soutenir financièrement les salariés dépendant de leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Comité Syndical de :

- Reconduire le dispositif d'aide « Tickets Mobilité »
- Autoriser le président à signer la convention avec le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
- Attribuer une aide de 40 €, 11 mois sur 12, aux agents éligibles au dispositif régional.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Autorise le président à signer la convention relative au ticket mobilité avec le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté**
- **Inscrit les montants correspondant au budget.**

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 222	Exprimés (en voix) : 222
- pour : 222	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

*2026-07 : Appel à projets Atlas de la Biodiversité Intercommunal

Dans le cadre de la Charte 2021-2036 (Orientation 1.1), le PNR du Doubs Horloger poursuit sa démarche d'amélioration de la connaissance de la biodiversité. Après un premier ABI lancé en 2024 sur 50 communes, l'extension du dispositif au Pays de Maïche et à Pays de Montbéliard Agglomération

(43 communes) vise à combler les lacunes de connaissance naturalistes et à accompagner les politiques d'aménagement (PLUi, SCoT, PLU).

Candidature 2026 pour commencement 2027-2030

Objectifs

- Améliorer la connaissance naturaliste
- Identifier les zones à enjeux
- Accompagner l'aménagement du territoire
- Sensibiliser élus et habitants
- Définir des actions de préservation

Partenaires

Co-portage avec les structures naturalistes régionales (LPO, CBNBFC ori, CENFC, FNE25, ARB, FDC25, CPEPESC, les Gazouillis du Plateau).

Budget

- Dépenses : 436368 €
- OFB : 200 000 € (46 %)
- Participation collectivités : 236368 € (54 %)

Plan de financement équilibré.

Plan de financement prévisionnel – ABI

Financier	%	Montant (€)
OFB	54 %	200 000 €
Collectivités (participation statutaire 4 ans)	46 %	236 368 €
Total	100 %	436 368 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve la candidature à l'ABI,**
- **Autorise le co-portage par le PNR,**
- **Valide le plan de financement.**

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 222	Exprimés (en voix) : 222
- pour : 222	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

***2026-08 : Création d'un poste de chargé de mission haies**

Dans le cadre du Pacte en Faveur de la Haie, Le Parc naturel régional du Doubs Horloger, en partenariat avec Alterre Bourgogne-Franche-Comté et le laboratoire Théma, portent un projet visant à renforcer la place et la gestion durable des haies dans les paysages agricoles.

Ce projet répond à un double enjeu : préserver un patrimoine écologique et paysager essentiel, tout en structurant une filière locale de valorisation économique.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Selon l'article L332-24 du même code, les collectivités peuvent, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération et ne pouvant excéder 6 ans sur la durée totale des contrats.

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante :

De créer, un emploi non permanent à temps complet, dans la catégorie hiérarchique A afin de mener à bien le projet précité dont l'échéance est la réalisation du projet.

Dans le cadre de ce projet, l'agent assurera les fonctions de chargé de mission haies

L'agent devra ainsi justifier d'un diplôme de Bac+3/4 minimum ou d'une expérience professionnelle significative en adéquation avec le poste.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Enfin, Monsieur le Président informera le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la création de cet emploi afin qu'il en assure la publicité.

Monsieur le Président est également chargé de procéder au recrutement de l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve la proposition du Président ;**
- **Inscrit au budget les crédits correspondants ;**
- **Décide que les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification ;**
- **Modifie le tableau des emplois.**

Approbaton à l'unanimité.

Nombre de voix : 222	Exprimés (en voix) : 222
- pour : 222	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

Mme Boiteux demande si cette opération comprend un volet de sensibilisation notamment sur le recours au brûlage.

M le Président rappelle que le classeur des élus contient des indications sur la gestion des haies.

M Jacquet précise que le projet a un volet sensibilisation. Sur la question du brûlage, il est interdit pour les privés. Il existe une tolérance pour les forestiers et les agriculteurs avec des règles strictes. Le projet vise à trouver une valorisation économique des bois de haies qui pourrait limiter le recours à ces pratiques et contribuer à maintenir les haies.

***2026-09 : Validation complémentaire de la liste des membres du Conseil de développement**

Deux nouvelles candidatures ont été reçues pour représenter l'association **Jeanne d'Arc à Maïche**, dans le collège *Santé et Social* :

- **Solène Barthod**
- **Thomas Genre**

Ces candidatures permettent de renforcer la représentation du secteur social sur le territoire et d'élargir la diversité des profils au sein du Conseil de développement.

Il est proposé au comité syndical de valider l'intégration de ces deux membres à la liste initiale.

Organisation de la réunion d'installation

La réunion d'installation du Conseil de développement a eu lieu **vendredi 27 février 2026 de 13h30 à 15h**.

Cette séance d'installation a eu pour objet :

- La présentation des missions du Conseil de développement ;
- L'élection de la présidence ;
- La définition de l'organisation interne ;
- L'engagement des premiers travaux en lien avec les besoins identifiés du territoire.

M le Président cède la parole au président élu, M Rambaud et sa vice-présidente Mme Calvo pour qu'ils se présentent. Le Président du conseil de développement précise que les candidatures au CD restent ouvertes et que l'objectif est d'atteindre une vingtaine de membres.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Valide l'intégration des deux nouveaux membres à la liste du CoDev.**

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 222	Exprimés (en voix) : 222
- pour : 222	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

*2026-10 : Adhésion du Parc naturel régional du Doubs Horloger à Bourgogne-Franche-Comté Tourisme

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa charte et du contrat de station éco-responsable du Doubs Horloger, le Parc s'engage en faveur du développement de l'attractivité et de la valorisation touristique de son territoire.

Bourgogne-Franche-Comté Tourisme est, à l'échelle régionale, l'organisme de référence en matière de promotion et de développement touristique. À ce titre, il assure la coordination des actions de communication à l'échelle régionale, nationale et internationale, développe des outils de promotion mutualisés et accompagne les territoires dans la structuration de leur offre touristique.

Ainsi, Il propose aux territoires une adhésion leur permettant d'intégrer cette dynamique régionale, de bénéficier de services et d'outils partagés, et de renforcer la visibilité ainsi que la cohérence de leur stratégie touristique.

En articulation avec les missions assurées par l'Office de Tourisme du Pays Horloger, l'adhésion du Parc à Bourgogne-Franche-Comté Tourisme présente plusieurs intérêts :

- Renforcer la visibilité du territoire, en intégrant les dispositifs régionaux de communication et les supports de promotion mutualisés à l'échelle inter-Parcs ;
- S'inscrire dans une stratégie régionale coordonnée, garantissant une meilleure articulation des actions locales avec les orientations touristiques régionales en lien avec le contrat de station ;
- Bénéficier d'outils, de données et d'expertises partagés ;
- Conforter le positionnement du Parc en matière de tourisme durable, en cohérence avec ses engagements environnementaux et territoriaux.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 120 € permettant au Parc de s'inscrire pleinement dans la dynamique touristique régionale, et plus particulièrement dans les actions portées par le collectif de destination « Montagnes du Jura ».

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve l'adhésion du Parc à Bourgogne-Franche-Comté Tourisme, avec une cotisation annuelle s'élevant à 120 € ;**
- **Autorise le Président du Parc à signer le formulaire d'adhésion à Bourgogne Franche-Comté Tourisme pour l'année 2026.**

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 222	Exprimés (en voix) : 222
- pour : 222	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

*2026-11 : Territoire Educatif Rural du Pays de Maîche

Objectif du TER :

- Mobiliser un réseau de coopération autour de l'École : enjeux de cohésion sociale, de santé, de mobilité et d'accès à l'information
- Garantir aux jeunes ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir, en renforçant leur accès à l'information, à la mobilité, à la culture et à des parcours ambitieux
- Renforcer l'attractivité de l'École rurale et la professionnalisation des personnels éducatifs pour mieux répondre aux enjeux spécifiques des territoires.

Engagements du Parc naturel régional du Doubs Horloger :

« En lien avec la charte du PNR :

- Aider à responsabiliser sur le bien commun et les patrimoines du PNR ;
- Faire comprendre les enjeux du PNR ;
- Faire découvrir le territoire et ses milieux naturels, et les valoriser ;
- Accompagner pour une cohabitation harmonieuse entre l'humain et les milieux naturels du territoire.

En lien avec les axes du Contrat Local de Santé Pays Horloger-Pays du Haut-Doubs :

- Soutenir les dispositifs et actions dans le cadre de la prévention des addictions ;
- Apporter un appui à la mobilisation de partenaires et/ou d'outils dans le cadre d'événements organisés par le TER ;
- Soutenir les actions de prévention favorisant le bien-être et la santé mentale des adolescents ;
- Soutenir et favoriser l'éducation aux mobilités douces ;
- Soutenir les actions valorisant les comportements favorables à la santé. »

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Autorise le Président à signer la convention d'engagement TER.**

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 222	Exprimés (en voix) : 222
- pour : 222	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

*Divers

* Accueil du séminaire du réseau des rivières sauvages de France

- Du 15 au 17 juin 2026 sur le site de la Rêverotte et ses alentours
- En partenariat avec l'EPAGE Doubs Dessoubre et le Département du Doubs

- A destination des élus et des techniciens
- Programme en cours d'élaboration

* Evènements à venir

Dates et lieux des prochaines soirées « Atlas de la Biodiversité du Doubs Horloger », animées par le Parc, la LPO BFC et le Conservatoire d'Espaces Naturels de FC

- o Vendredi 17 avril à Belleherbe
- o Vendredi 29 mai au Russey
- o Date à définir, Fuans

En partenariat avec France Nature Environnement 25

- o Conférence : mardi 17 mars à Provenchère, 19h
- o Animation sur le terrain : samedi 4 avril à Montlebon

* Panneaux des entrées des communes membres du Parc

- Brides disponibles : 80x80 / 80x40 / D60
- Panneaux supplémentaires disponibles à la demande : (contacter Florine Moser)
- Rappel des points de retrait et modalités :

CCPM (+ Dampjoux)	Ateliers municipaux, Rue du Stade (site de la déchetterie), Maiche	Lundi, mercredi et vendredi matin	Raphael Rivat 06 29 90 53 31
CCPSB	Maison des services, 1 Allée des Sapins, Belleherbe	Jeudi 8h30 12h00 / 14h00 17h00	Rachel Huot-Marchand 03 81 44 36 26
CCPHD	Ateliers Municipaux, Rue du Creux (Ancienne entreprise Bondenet), Orchamps-Vennes	Jeudi 9h30 / 12h00	Christophe 07 70 92 12 65
CCPR	Maison des services, 17 Avenue de Lattre de Tassigny, Le Russey	Lors de conseils communautaires	Chloé Moureaux 03 81 43 81 26
CCVM (+ Pays de Montbenoît)	Ateliers Municipaux, 19 rue Fontaine de l'Epine, Morteau	Tous les jours 7h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00 (sauf vendredi 16h00)	Charlène Cerutti 06 76 67 05 72

* Le Concours des Pratiques Agro-écologiques

Le concours valorise chaque année les initiatives des agriculteurs et éleveurs qui mettent en œuvre les meilleures pratiques agroécologiques sur leurs exploitations.

Ces pratiques contribuent à la préservation de la biodiversité, à la qualité des paysages et à la production agricole durable. Le concours se décline en trois catégories :

- Prairies et Parcours
- Agroforesterie
- Jeunes jurés

Le Concours des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours :

Il a été créé en 2010 (anciennement appelé "concours des prairies fleuries") à l'initiative des Parcs naturels régionaux de France, il rejoint le Concours Général Agricole en 2014.

- Repose sur la diversité floristique et la gestion des parcelles, qui influencent l'alimentation des troupeaux, la biodiversité et les caractéristiques des produits issus de l'exploitation

- Valorise les prairies ayant le meilleur équilibre agroécologique, en mettant en avant le lien entre la qualité des prairies et la qualité des produits agricoles.

L'édition locale 2025 a eu lieu sur le territoire de la coopérative laitière de Montlebon.

C'est la troisième édition organisée sur le territoire du Parc après :

- o 2023 : Partie française du bassin versant du Doubs, de la combe de Biaufond à la combe de Surmont
- o 2024 : Coopérative laitière de Pierrefontaine-les-Varans - Ouvans

Nous concourons dans la catégorie : prairie mésophile de montagne uniquement pâturée. Il y avait 5 exploitations agricoles participantes. Le passage du jury a eu lieu le 6 juin 2025.

Le vainqueur local est Denis Billod, il remporte le 25 février 2026 le 1^{er} prix au concours général agricole remis lors du Salon de l'agriculture.

L'édition locale 2026 aura lieu avec la coopérative laitière de Valoreille-Fleurey.

*** Prochaine réunion de conseil syndical**

L'installation du comité syndical aura lieu le 21 mai à 20h à Frambouhans.

*** Remerciements**

Le Président, les vice-présidents et le personnel du Parc remercient chaleureusement les membres du comité syndical pour leur implication et leur accompagnement dans ce premier mandat du Parc. Nous souhaitons bonne continuation à tous ceux qui s'apprêtent à quitter le comité syndical et nous attendons ceux qui reviendront pour écrire une nouvelle page de l'histoire du Parc au service de son territoire.

Le président,

Denis LEROUX

